

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-2844

présenté par

Mme Rabault, M. Aviragnet et Mme Biémouret

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur la diminution de 2,4 millions d'euros des ressources affectées à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie voulue par le Gouvernement, soit une baisse de près de 10% des ressources qui lui sont aujourd'hui affectées par l'Etat.

Dans un contexte particulièrement instable alors que l'épidémie de Covid-19 menace d'accentuer la crise du logement, cette diminution de ressources ne nous semble pas justifiée.